

Programme opérationnel FEDER – FSE 2014-2020

Rapport de mise en œuvre 2019 Résumé à l'intention des citoyens

Le programme opérationnel FEDER-FSE est le premier dont bénéficie le département de Mayotte devenu région ultra périphérique en 2012. Il a été adopté par la Commission Européenne le 22 décembre 2014.

I/ L'exécution du programme opérationnel

Au décembre 2019, 144 442 563 € ont été programmés au titre du FEDER (98 744 394,33 €) et du FSE (45 698 168,77 €). Le niveau de programmation est de 67 % pour le FEDER et de 76 % pour le FSE. Un effort particulier doit être fourni en 2020 afin de booster les le niveau des paiements qui reste faible, au regard de la fin de la programmation qui approche.

A/ Au titre du FEDER

Au 31 décembre 2019, **63 opérations FEDER ont été programmées** (dont trois dossiers d'assistance technique). Le montant total programmé est de 199 360 607,73 €, soit 65% de la maquette CT et le montant FEDER programmé de 93 744 394,33 €, soit 67% de la maquette UE.

Sur l'année 2019, ce sont 21 nouvelles opérations qui ont été programmées :

- 6 dossiers portés par le Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de Mayotte (SIEAM) relatifs à l'amélioration de la ressource en eau (dont 5 opérations en lien avec les « mesures d'urgence 2017 »), pour un montant FEDER de 7 413 155 €, ont été programmés en janvier 2019. Ces programmations portent le taux de programmation de l'Objectif Spécifique 1.2 à 99,75%.

- 5 dossiers portés par le Département de Mayotte, relatifs à la construction de PMI (centres de Protection Maternelle et Infantiles) sur cinq communes du département, ont été programmés en mai 2019 pour un montant FEDER de 4 248 704 €. Ces opérations portent le taux de programmation de l'Objectif Spécifique 2.2 à 39%.

- 1 dossier porté par BGE Mayotte a été programmé sur l'OS 3.1, pour un projet de promotion de l'entrepreneuriat et le développement de l'activité par la mise en place d'un réseau des entrepreneurs. Le montant FEDER programmé sur ce projet de 45 812 € porte le taux de programmation de l'OS 3.1 à 38%.

- 3 opérations ont été programmées sur l'OS 3.3 :

2 dossiers portés par l'hôtel restaurant EDEN ISLAND (Eden 2016 et Eden 2017) ont été programmés en juillet 2019 pour un montant FEDER total de 2 363 485€.

1 dossier porté par Maydia pour l'ouverture d'un centre de dialyse exerçant les modalités d'unité de dialyse médicalisée et auto dialyse assistée a été programmé en novembre 2019 pour un montant FEDER de 374 926 €. Ensemble, ces opérations portent le taux de programmation de l'OS 3.3 à 98,39%.

- Sur l'OS 4.1, 1 dossier pour la construction de centrales photovoltaïques, porté par Albioma, a été programmé en janvier 2019 pour un montant FEDER de 436 314 €.

- 3 dossiers portés par des communes et visant à réduire la consommation énergétique de leurs éclairages publics ont été programmés en mars, mai et juillet 2019 pour un montant FEDER total de 1 267 219 €, ce qui porte le taux de programmation de l'OS 4.3 à 79%.

- Sur l'OS 6.1, 1 dossier porté par le Conseil Départemental de Mayotte visant à la réalisation et mise en service de la desserte FttN du sud de l'île a été programmé en juillet 2019 pour un montant FEDER de 1,44 M € FEDER.

De manière générale, le taux de programmation FEDER a augmenté de 12 points (passant de 53% au 31.12.2018 à 65%). Le taux de certification est désormais à 28% de l'enveloppe FEDER (contre 21% au 31.12.2018).

B/ Au titre du FSE

Le FSE a vu la programmation de 44 opérations au 31 décembre 2019. Parmi ces opérations, dix ont été sélectionnées et programmées par l'autorité de gestion sur l'année 2019. Elles représentent un total de plus de 30 millions d'euros de crédits FSE programmés. Avec 45 698 168,77 € de crédits FSE hors assistance technique, le taux de programmation atteint fin 2019 plus de 76 % de la maquette FSE révisée, suite à la revue de performance.

Le total des dépenses certifiées au 31 décembre 2019, représente 28 % de la maquette FSE revue, hors Assistance technique, suite à la revue de performance.

Avec plus de 25 millions d'euros programmés, l'axe 7 atteint un taux de programmation de presque 140%. C'est l'axe le plus dynamique des axes soutenus par le FSE. 5 nouvelles opérations ont été programmées en 2019 dont une opération d'une très ampleur portée le RSMA Mayotte (le montant FSE programmé est de 16,1 Millions d'€). Elle doit permettre de proposer un accompagnement très renforcé à 1400 jeunes, dont une part importante ni en emploi, ni en formation, confrontés à de multiples difficultés pour accéder à un emploi.

Les autres axes dont le taux de programmation est en augmentation sont les axes 8 et 10 du programme.

Au titre de l'axe 8, une opération portée par l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité «La mobilité comme passeport pour l'insertion professionnelle» va permettre d'accompagner dans leur démarche de mobilité plus de 1100 participants. C'est la seule opération programmée au titre de l'axe 8 mais elle représente un montant FSE

de plus de 7 millions d'euros, contribuant ainsi à fortement augmenter le taux de programmation de cet axe. Le taux de programmation atteint ainsi 61 %.

Au titre de l'axe 10, un total de 3 opérations ont été programmés en 2019, représentant plus de 3 millions d'euros de FSE. Le taux de programmation atteint 60 %. Les axes 9 et 11 n'ont fait l'objet d'aucune programmation en 2019.

II/ Synthèse des évaluations

L'autorité de gestion a engagé en 2019, une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) couplée à une évaluation de mise en œuvre du programme. Cette démarche conduite par le groupement Teritéo/ Dictys Conseil / M'zé conseil avait pour objectifs :

- ✓ de fiabiliser l'ensemble du processus de suivi en vue de la revue de performance ;
- ✓ d'apporter des éléments de contenu sur le rapport de mise en œuvre en appui à l'autorité de gestion ;
- ✓ d'analyser les freins, les dynamiques de mises en œuvre de la programmation et proposer des pistes de travail pour assurer la tenue des objectifs stratégiques et financiers de fin de programmation ;
- ✓ d'accompagner l'autorité de gestion dans la mise en œuvre des recommandations et les échanges consécutifs à la revue de performance.

Ces travaux ont permis d'identifier des pistes d'amélioration pour le pilotage du programme et de formuler des propositions de travail pour une révision du programme opérationnel qui sera soumise en 2020.

Dans le cadre de la mission d'AMO au pilotage en cours, un volet d'accompagnement à la préparation des évaluations d'impact des programmes a été prévu. Il permettra de préciser les modalités de mise en œuvre des évaluations d'impact, avec un accompagnement à l'expression de besoin jusqu'à la formulation des cahier des charges, dans le respect du cadre réglementaire et des standards méthodologiques préconisés par le document d'orientation relatif à l'évaluation : périmètre évaluatif, questionnement évaluatif, formulation des attentes méthodologiques de l'autorité de gestion, etc.

III/ Problèmes entraînant des entraves à la réalisation du programme et les mesures prises (article 50, paragraphe 2 du règlement européen n° 1303/3013)

Les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme s'expliquent par le fait qu'il s'agit de la première programmation de fonds européens structurels d'investissement à Mayotte, devenue région ultrapériphérique de l'Union européenne en 2012 seulement. Ni l'autorité de gestion, ni ses partenaires ni les porteurs de projet n'ont d'antériorité en la matière et les règles de gestion très exigeantes de ces fonds sont une marche importante à franchir pour tous. D'autres facteurs entravent également la bonne exécution du programme opérationnel.

✓ **turnover des équipes**

L'autorité de gestion tout d'abord fait face à un turn-over très important des équipes (en moyenne 30% par an mais parfois plus) qui freine la capitalisation des acquis. Les contraintes de plafonds d'emploi des différentes administrations composant l'autorité de gestion, limitent les capacités des réponses à cet enjeu. Pour pallier ces difficultés, l'autorité de gestion a multiplié les appuis externes par voie de marché, s'appuyant sur des prestataires métropolitains expérimentés sur la matière : instruction et contrôle de service fait pour le FEDER et le FSE. Par ailleurs début 2020 deux AMO d'appui au pilotage de la fin de programmation 14-20 et de préparation des programmes ont été engagées.

✓ **difficultés des porteurs**

Les porteurs de projet rencontrent également des difficultés dans le dépôt, l'exécution et le paiement de leurs dossiers. C'est le principal facteur explicatif des importants délais d'instruction (plus d'un an) et de traitement des demandes de paiements. S'agissant du FEDER, la professionnalisation de quelques bureaux d'étude locaux permet d'améliorer la situation. Sur le FSE, les efforts de consolidation des ressources humaines au sein de l'autorité de gestion ont permis de faire franchir un bond important à la programmation et un rattrapage important des retards accumulés. Les contrôles d'opération confirment les lacunes en matière de contrôle de la régularité des marchés publics et des aides d'État.

Depuis 2018, des formations et des contrôles systématiques sur ces points ont été mis en place et une revue de tous les dossiers, est engagé afin de corriger d'éventuelles erreurs.

Enfin, en ce qui concerne la lutte contre la fraude et la corruption, une formation a été organisée du 20 novembre au 22 Novembre 2019. Elle a été dispensée par M. Bruno NICOLAUD, expert et correspondant national de l'OLAF. Tous les agents agissant dans la gestion des fonds européens au SGAR, à la DEAL et à la DIECCTE ont été invités et nombre d'entre eux étaient présents. Suite à cette formation, l'Autorité de Gestion a pris la décision d'inclure dans son marché d'AMO de fin de programmation une composante « Maîtrise des risques » qui inclut l'appui à la mise en place d'une stratégie anti-fraude et anticorruption.

✓ **révision du programme**

Du fait des difficultés de calibrage initial de la stratégie pour une première période de programmation FESI, mais aussi des changements profonds de la situation socio-économique actuelle, une révision du programme apparaît nécessaire, pour corriger les déséquilibres dans la progression du programme. Recommandée par l'évaluation de mise en œuvre de 2019, les lignes directrices de cette révision sont en cours au sein de l'autorité de gestion. Elle impliquera des ajustements dans la maquette du programme, l'intégration d'une réponse au volet sanitaire à la crise actuelle, mais également des demandes de modification ciblées de certains indicateurs de performance, soit du fait d'erreurs méthodologiques manifestes, soit pour tenir compte de la modification brutale de la situation socio-économique engendrée par la crise sanitaire actuelle.

✓ **fiabilisation des données de suivi.**

Dans le prolongement du travail engagé sur le précédent RAMO, un travail d'expertise des données de suivi a été engagé en préparation du présent rapport de mise en œuvre, à l'appui d'expertises dédiées. Une large enquête a permis de collecter pour la première fois les indicateurs de résultat FSE à 6 mois, avec des taux de retours positifs, au regard des difficultés structurelles du territoire (absence de moyens de contact stable pour de nombreux participants, maîtrise de la langue...).

Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation et qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, est nécessaire.